



CABINET D'AVOCATS
GOMOT - JOSSET

33, rue Salvador Allende
85000 LA ROCHE SUR YON

TEL : 02 51 44 91 92

FAX : 02 51 62 45 52

DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

1. **Retirer un dossier** au Palais de Justice ou via internet (formulaire Cerfa n° 15626*01) ;
2. **Joindre les documents** suivants, **EN PHOTOCOPIE** (lesquelles seront conservées par le bureau d'aide juridictionnelle) :
 - ⇒ la convocation (*si vous êtes en défense*),
 - ⇒ 1 document d'identité (*livret de famille, à défaut carte nationale, passeport ou permis de conduire ...*),
 - ⇒ votre dernier avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente,
 - ⇒ la déclaration de revenus remplie au cours de l'année pour les revenus de l'année précédente (si vous n'avez pas encore reçu votre avis d'imposition sur les revenus)
 - ⇒ vos justificatifs de ressources pour l'intégralité de l'année en cours (*bulletins de paie, attestation intérim, attestation CAF (RSA, allocations familiales...), attestation pôle emploi, bulletin pension et/ou retraite, indemnités journalières ... ou tout autres revenus*),
 - ⇒ un état de vos comptes bancaires, selon imprimé joint, à faire compléter par votre banque (cachet + signature),
 - ⇒ l'attestation de prise en charge, ou non, jointe, à faire compléter par votre assurance protection juridique (*si vous avez souscrit un tel contrat*) ;
3. Si vous êtes marié, en concubinage, en colocation, ou si vous vivez chez vos parents, **vous devez fournir l'intégralité des documents visés ci-dessus pour ces personnes** ;
4. **Remettre ce dossier** complété, daté et signé avec l'intégralité des justificatifs ci-dessus à l'Avocat, afin qu'il y joigne son acceptation et le dépose au bureau d'aide juridictionnelle.

IMPORTANT :

- Le Cabinet n'effectue pas les photocopies.
- Le bureau d'aide juridictionnelle refuse tout dossier incomplet.